

Acide éthanedioïque dihydraté PUR
SP-T-N-(ORG.)
Attention

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n° : 105 325
 Nom commercial : Acide éthanedioïque dihydraté PUR
 Identification de la société : JEULIN
 T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99
 468, Rue Jacques Monod - CS 21900
 27019 EVREUX CEDEX - France
 e-mail : support@jeulin.fr
 N° de téléphone en cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59
 Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie
 Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
 Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)

Éléments d'étiquetage

Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 H312 : Nocif par contact cutané.
- Conseils de prudence
 - Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - Prévention : P280F : Porter des gants de protection, des vêtements de protection.
 - Intervention : P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Acide oxalique	: 100 env. %	6153-56-6	205-634-3	607-006-00-8	----	Xn; R21/22 Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H302)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 4

Date : 19 / 6 / 2019

Remplace la fiche : 8 / 11 / 2010

Acide éthanedioïque dihydraté PUR

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction
- Adéquats : Eau.
Dioxyde de carbone.
Poudre.
Mousse.
- Risques particuliers : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Combustible.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.
Rincer/diluer le résidu à l'eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les poussières.
- Stockage : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Eviter le contact avec l'humidité.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle
- Protection respiratoire : Eviter toute exposition inutile.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

JEULIN

T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : +33 1 45 42 59 59



Acide éthanedioïque dihydraté PUR

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique	: Acide éthanedioïque dihydraté ; acide oxalique dihydraté.
Etat physique	: Solide.
Couleur	: Blanc(he).
Odeur	: Inodore.
pH	: 10g/LH ₂ O:~1(20°C)
Poids moléculaire	: 126.07
Point de fusion [°C]	: 101
T°d'ébullition initiale [°C]	: Aucune donnée disponible.
Densité	: (20°C): 1.65
Pression de vapeur [hPa]	: Aucune donnée disponible.
Solubilité dans	: Eau. (20 °C) : 102 g/L
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée disponible.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Log P octanol / eau à 20°C	: -0.81 (subst. anhydre)

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Contact avec des substances métalliques. Forme des composés métalliques explosifs très sensibles. Chaleur. (décomposition). Sensible à l'humidité. Hygroscopique.
Matières à éviter	: Oxydants forts. Métaux alcalins : Sodium (Na), Potassium (K). Métaux. Argent et composés de l'argent. Ammoniac. Halogénures d'acides.
Produits de décomposition dangereux	: Monoxyde de carbone.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	
- Inhalation	: Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer des difficultés respiratoires (toux, dyspnée...).
- Cutanée	: Nocif par contact avec la peau. Absorbé par la peau. Irritant pour la peau.
- Oculaire	: Irritant pour les yeux.
- Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Spasmes. Nausées. Vomissement.
- Autre	: L'exposition peut causer des troubles cardio-vasculaires. Collapsus. Organe(s) cible(s) : Système nerveux central. Reins Sang.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Révision nr : 4

Date : 19 / 6 / 2019

Remplace la fiche : 8 / 11 / 2010

Acide éthanedioïque dihydraté PUR

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

	Nerfs. Yeux. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Concerne les oxalates en général : En cas de résorption, diminution du taux de calcium sanguin, troubles de l'équilibre électrolytique. Effet toxique sur les reins, troubles cardiovasculaires.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: 375 (subst. anhydre).
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: Aucune donnée disponible.
Irritation de la peau (lapin)	: Légèrement irritant.
Irritation des yeux (lapin)	: Brûlures.
Irritation des membranes muqueuses (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique	
Toxicité vis-à-vis de la reproduction	: Il est conseillé aux femmes enceintes de proscrire tout contact avec ce produit.
Effets tératogènes	: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Autres informations toxicologiques	: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Eviter le rejet dans l'environnement. Toxicité pour les poissons : Leuciscus idus CL50 : 160 mg/L/48h (subst. anhydre) Toxicité pour les daphnies : 137 mg/L/48h (subst. anhydre)
DCO	: 0.18 g/g (susbt. anhydre).
DBO 5 (gO2/g)	: 0.16 g/g (susbt. anhydre).
Persistance et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Log P(o/w) < 1: Bioaccumulation pas à prévoir.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Procédures d'élimination des déchets	: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name	: UN 3261 SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, III
- No ONU	: 3261
- I.D. n° :	: 80
Transport terrestre	
- ADR/RID	: Class : 8 Group : III
Transport par mer	

JEULIN

T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : +33 1 45 42 59 59

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page : 5

Révision nr : 4

Date : 19 / 6 / 2019

Remplace la fiche : 8 / 11 / 2010

Acide éthanedioïque dihydraté PUR**SP-T-N-(ORG.)****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

- Code IMO-IMDG : UN 3261 Solide organique corrosif, acide, n.s.a. (Acide oxalique dihydraté)
- Classe : 8
- Groupe d'emballage : III
- Transport aérien**
- ICAO/IATA : UN 3261 Corrosive solid, acidic, organic, n.o.s. (Oxalic acid dihydrate).
- IATA - Classe ou division : 8
- Groupe d'emballage IATA : III

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

Règlement CE 1907/2006